

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Messieurs Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Richard HAAS), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-65 TARIFS ESPACE JEUNES 2022-2023

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Le service Jeunesse accueille les adolescents de 12 à 17 ans au Colorado le mercredi après-midi et durant les périodes de vacances scolaires. Les inscriptions sont en constante progression. A ce jour, les adhésions concernent près de 120 jeunes.

Dans la perspective de poursuivre la dynamique impulsée auprès de la jeunesse, il convient de fixer les tarifs pour l'année 2022-2023.

La commission Enfance-Jeunesse, réunie le 20 juin dernier, propose de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

- ✓ Pass'Jeunes (cotisation annuelle) : 10 € pour les jeunes domiciliés à Langueux et 33 € pour les jeunes domiciliés dans les communes extérieures ;
- ✓ Pour les activités payantes proposées par les animateurs, une facturation serait établie à hauteur de 50 % du coût de la prestation, arrondi à l'euro supérieur ;
- ✓ Pour les activités manuelles ou les ateliers cuisine, un forfait de 2 € pourrait être maintenu.

Les camps organisés pendant les vacances scolaires de l'été 2023 feront l'objet d'une tarification spécifique, étudiée en amont de la période concernée.

Ainsi, **je vous propose** :

- de fixer les tarifs de l'espace Jeunes, pour l'année scolaire 2022-2023 :
 - adhésion 2022-2023 (période du 1^{er} septembre au 31 août 2023)
 - 10 € pour les langueusiens
 - 33 € pour les extérieurs
 - participation aux activités :
 - Activités manuelles ou ateliers de cuisine réalisés au local : tarif forfaitaire de 2 € ;
 - Activités payantes : 50 % du coût de la prestation ou du droit d'entrée par jeune, arrondi à l'euro supérieur.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.